

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2026-56

**Les Estivales 2026 :
Approbation du projet et du plan de financement**

Date de la séance : 11 mai 2026	A l'unanimité
Date de convocation : 05 mai 2026	
Nombre de conseillers en exercice : 27	
Membres présents : 27	
Nombre de votants : 27	

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Anita LE MERRER, M. Edouard DETAILLE, Mme Isabelle AMEYE, Maire adjoints ; M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, M. Pierrick BOURDIN, Mme Christine FOSSARD, M. Éric PETIT, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Martine BAARS, M. Gilles BARBIER, Mme Marylin CHAPELLE, Mme Marie HEUGHEBAERT, Mme Caroline BLAIN, M. Loïc CABOT, M. Gérald SEURON, M. Benjamin MAUGY, Mme Laure BÉNARD, M. Tony FIQUET, Mme Carole ANCEL, M. Jean-Baptiste MARCHAND, M. Ludovic RENAULT.

Secrétaire de séance : Mme Caroline BLAIN.

Pour sa 10e édition, les Estivales réserveront deux journées d'animations festives, gratuites et ouvertes à tous, grâce à un programme diversifié, pour petits et grands.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la programmation 2026 des Estivales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- approuve le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Structures gonflables + jeux	8 500,00 €	Départemental de l'Eure	3 000,00 €
Gardiennage	1 500,00 €	Région Normandie	3 000,00 €
Concert	4 000,00 €	Autofinancement	13 000,00 €
Spectacle	4 000,00 €		
Sacem et droits	200,00 €		
VHR	800,00 €		
TOTAL	19 000,00 €	TOTAL	19 000,00 €

- autorise Madame le Maire à solliciter les subventions auprès du Département et de la Région.

Fait à LE NEUBOURG, le 15 mai 2026,

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
Caroline BLAIN